



Saint-Esprit, le 21 Mars 2017

Chers parents de 3<sup>ème</sup>,

Dans le cadre de notre politique d'établissement et conformément à la loi, il nous revient de mettre en place tous les dispositifs visant la réussite de tous les élèves.

C'est en ce sens, et afin d'inverser la tendance des résultats du DNB blanc, qu'un atelier de préparation à l'examen sera mis en **place tous les vendredis après-midi de 13h30 à 16 heures du 28 avril au 23 juin 2017** (dispositif annoncé dès la prérentrée)

Une première action de re-motivation aura lieu le : **vendredi 31 mars de 13h30 à 15h30**

Ces ateliers sont obligatoires et ont pour objectifs :

1. approfondir les connaissances en vue de l'obtention d'une mention pour les meilleurs élèves,
2. remédier aux difficultés constatées lors des DNB blancs pour les autres.

**Je compte donc parents, sur une implication effective de votre part, pour permettre la réussite de votre enfant.**



Le texte de loi ci-dessous en rappelle les termes :

*« La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus, a droit à l'éducation, un droit qui a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire. »*

*Cette circulaire présente les dispositions de la loi n° 2013-108 du 31 janvier 2013. Elle s'applique à tous les élèves. »*

Signature des parents

Signature du professeur principal